



Foire Agricole de Bras-Panon

CONCOURS 2026



Bulletin d'inscription

Date limite d'inscription : 3 avril 2026
Date des concours : 8, 9 et 10 Mai

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'Entreprise ou de l'association

SIRET

Adresse

Ville

Téléphone

E-Mail

CATÉGORIE CHOISIE

Bière

Crème de fruits

Rillettes de canard

PRODUIT PRÉSENTÉ

Nom du produit

Description / Particularité

Origine des matières premières

REPRÉSENTANT LE JOUR DU CONCOURS

Nom, Prénom

Fonction

Je certifie avoir pris connaissance du règlement
du concours 2026 et l'accepter sans réserve.

Documents à fournir :

- . Une pièce d'identité
- . Un justificatif d'immatriculation
- . Bulletin dûment complété et signé

Fait à _____
Le ___ / ___ / 2026

**Signature et cachet
de l'entreprise ou de l'association :**

Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'organisation des concours de la Foire Agricole 2026, la Commune de Bras-Panon agit en qualité de responsable du traitement des données personnelles collectées auprès des candidats. Ces données sont traitées exclusivement pour la gestion des candidatures, l'organisation du concours, la délibération du jury et la valorisation des lauréats.

La Commune de Bras-Panon agit en qualité de responsable du traitement des données personnelles collectées auprès des candidats.

Les informations recueillies via le bulletin d'inscription (informations sur l'entreprise, identité du représentant, coordonnées, description du produit présenté, pièces justificatives) font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à :

- la réception et l'enregistrement des candidatures,
- la vérification de l'éligibilité des participants,
- l'organisation matérielle et administrative du concours,
- la délibération du jury,
- la communication institutionnelle relative au concours et à la valorisation des lauréats (site internet, réseaux sociaux, supports de communication de la collectivité, presse).

Les données collectées sont strictement nécessaires à ces finalités et ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

La durée de conservation des données est limitée au temps nécessaire à l'organisation du concours et à la gestion administrative qui en découle, puis archivées conformément aux obligations légales applicables aux collectivités territoriales.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion intervient uniquement en tant que partenaire relais pour la diffusion de l'appel à candidatures et pour la participation au jury. Elle n'a pas accès aux données personnelles des candidats, sauf disposition contraire expressément prévue par avenant.

Chaque partie s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et la loi Informatique et Libertés modifiée.

Chaque candidat dispose des droits suivants sur ses données :

- droit d'accès,
- droit de rectification,
- droit d'effacement,
- droit d'opposition,
- droit à la limitation du traitement,
- droit à la portabilité lorsque celui-ci est applicable.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de la Commune de Bras-Panon, par courrier ou par voie électronique à dpo@braspanon.re

Les candidats sont informés qu'ils disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente s'ils estiment que leurs droits ne sont pas respectés.

La fourniture des données demandées dans le bulletin d'inscription conditionne la prise en compte de la candidature. En l'absence de ces informations, l'inscription au concours ne pourra pas être validée.

DRIT D'UTILISATION ET DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de la promotion du concours agricole 2026 et de la valorisation des lauréats, Commune de Bras-Panon est susceptible de réaliser des photographies, captations vidéo et enregistrements sonores lors de la remise des prix, des cérémonies officielles et des actions de communication associées.

En acceptant leur désignation en qualité de lauréat, les participants autorisent gracieusement la Commune de Bras-Panon à :

- utiliser et diffuser leur image,
- utiliser et diffuser le nom de leur entreprise,
- mentionner le nom du produit récompensé,

sur l'ensemble des supports de communication institutionnels de la collectivité, notamment : site internet, réseaux sociaux, affiches, brochures, publications municipales, communiqués et dossiers de presse, ainsi que tout support numérique ou imprimé existant ou à venir.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 3 ans à compter de la proclamation des résultats du concours et sur le territoire français, sans contrepartie financière. Elle a pour seule finalité la promotion du concours, la mise en valeur des savoir-faire locaux et la communication institutionnelle de la collectivité.

Les lauréats autorisent également la transmission de leur nom d'entreprise et des informations relatives au prix obtenu aux organes de presse et aux médias partenaires dans le cadre strict de la couverture de l'événement.

Conformément à la réglementation applicable, chaque lauréat conserve la possibilité de retirer son consentement à tout moment par demande écrite adressée à la Commune de Bras-Panon. Ce retrait ne remettra pas en cause les diffusions déjà réalisées antérieurement à la demande.